

L'avenir des réformés ?

Les changements sociaux peuvent mettre l'Église sous pression, mais ne mènent pas forcément à un avenir sombre. Un appel à saisir avec confiance les opportunités que notre temps nous réserve.



Christian Tappenbeck
chancelier de l'Église

L'avenir des Réformés : tel est le titre d'une étude publiée en 2011 qui s'est penchée sur la façon dont divers changements sociaux agissant en profondeur – les macrotendances – influencent notre Église. Ses auteurs, Jörg Stolz et Edmée Ballif, y font ressortir les mots-clés « plus petites », « plus pauvres », « plus âgées ». Rétrospectivement, force est de reconnaître que l'analyse de ces scientifiques n'était pas entièrement fautive.

Par exemple, la sécularisation et son corollaire, les sorties de l'Église, sont des phénomènes incontestables, tout comme la douloureuse perte des jeunes générations. Ces mots-clés résonnent comme une triade déprimante dans le paysage des Églises : n'est-ce pas peine perdue de vouloir poursuivre notre mission au cœur de la société, alors que les grands changements sociaux vont « à l'encontre de l'Église » ? Ne sommes-nous pas condamnés, en tant qu'Église nationale, à voir bientôt disparaître notre place dans la société ? Il me semble cependant que nous ne devrions pas perdre de vue que les évolutions sociales n'ont pas seulement pour effet de mettre l'Église sous pression. Au contraire : elles lui offrent aussi de nouvelles opportunités. Une Église réformée qui, en tant que telle, se conçoit comme une communauté de discussion ouverte, démocratique et encourageant la pensée critique, peut et devrait résolument faire contrepoint à la polarisation sociale et au repli dans des bulles d'opinion hermétiques. Nous vivons même une époque où la vieille question de l'essence de l'être humain redevient d'une actualité brûlante. Par exemple, si l'intelligence artificielle et la robotique devaient revendiquer une conscience, comment expliquer que nous n'avons pas affaire pour autant à un être animé de la Création ? Qu'est-ce qui appartient

de manière intangible à la nature humaine ? Face aux bouleversements technologiques annoncés, que faire pour sauvegarder la dignité inaliénable que Dieu nous a confiée ?

L'Église, avec tout son savoir et toute son expérience sur notre conception de l'être humain, sur la construction de relations et sur la Création, peut offrir de précieux repères pour aborder ces problématiques et d'autres questions fondamentales de la société. Mais pour que cela soit perçu, il faut que l'Église reste reconnaissable en tant que telle par la population. Deux ouvrages parus en 2023 avec le soutien de la chancellerie ont contribué à améliorer cette visibilité des Églises réformées Berne-Jura-Soleure : le Rapport de la Décennie 2011-2020 et le Compte rendu sur les prestations d'intérêt général 2020-2021. Ces deux publications montrent clairement ce pour quoi notre Église s'engage et toute l'étendue de son action dans la société.

Outre la collaboration à ces rapports, la chancellerie de l'Église s'est beaucoup investie en 2023, notamment dans la réorganisation des services généraux de l'Église. Ce projet entend fixer le futur cadre organisationnel de manière que notre Église puisse assumer au mieux sa mission dans un environnement social en rapide mutation. L'avenir des réformés ? Ce n'est pas une plainte déprimante, mais au contraire une musique lumineuse et porteuse d'espérance. Nous pouvons faire confiance aux nouvelles voies sur lesquelles Dieu nous a envoyés : « L'avenir est son pays. »* ■

* *Psautier réformé alémanique*
RG 843, 3

Service juridique

Andreas Mosimann
responsable du service

L'une des principales tâches du service juridique consiste à soutenir les services généraux de l'Église. Il accompagne notamment des projets législatifs, examine des contrats, ou encore analyse des statuts d'associations.

Le service juridique apporte en outre une aide aux arrondissements ecclésiastiques. Depuis la réforme de ces derniers, plus de dix ans se sont écoulés, ce qui a amené quelques-uns d'entre eux à demander un soutien pour l'adaptation de leurs règlements d'organisation. Le service juridique en a profité pour vérifier si d'autres adaptations réglementaires s'avéraient nécessaires en raison des modifications du droit cantonal et du droit des Églises nationales.

Une grande partie des consultations du service juridique portent sur le droit du personnel. Elles s'adressent aussi bien aux services généraux de l'Église qu'aux paroisses. La procédure de résiliation des rapports de travail n'est pas seulement complexe, elle demande aussi beaucoup de temps. C'est pourquoi le Synode a décidé en été 2022 d'attribuer un poste supplémentaire à 80 % au service juridique. Le nouveau

poste a pu être confié à une avocate compétente et expérimentée, ce qui n'allait pas de soi au vu de la pénurie de personnel qualifié. La nécessité de ces pour cent de poste supplémentaires s'est confirmée durant l'année sous revue, le service juridique ayant pu fournir ainsi une aide à différentes paroisses devant résilier des rapports de travail. Elles sont toujours très reconnaissantes pour ce soutien.

Le service juridique a été souvent confronté à des questions relatives à la nouvelle loi sur la protection des données, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 au niveau fédéral. Cette loi ne s'applique qu'aux organes de la Confédération ainsi qu'aux particuliers, lesquels incluent aussi, entre autres, les associations.

En revanche, elle ne concerne en principe pas les paroisses. Celles-ci sont soumises aux lois cantonales respectives régissant la protection des données. Dans les cantons de Berne et Soleure, ces lois sont en train d'être révisées. Dans celui du Jura, la révision partielle de la convention intercantonale est déjà entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2022. ■

Chancellerie

Chancelier

Christian R. Tappenbeck

Service de la chancellerie

Jan Gnägi, responsable
Carmen Binggeli
Käthy Buntschu (jusqu'au 28 février)
Manuel Gloor (à partir du 1^{er} février)
Marlene Hadorn (jusqu'au 30 avril)
Christine Rothenbühler (à partir du 1^{er} novembre)
Barbara Trachsel
Kirsten Kunkel, délégation Compte rendu & information (jusqu'au 28 février)
Mathias Tanner, délégation Compte rendu & information

Service de la communication

Markus Dütschler, Corine von Wartburg, coresponsables
Iris Diem (jusqu'au 30 novembre)
Karin Freiburghaus
Heidi Hänni (jusqu'au 30 avril)
Lorraine Krebs (à partir du 24 mars)
Monika Leutenegger (à partir du 1^{er} septembre)
Isabelle Not (à partir du 1^{er} août)
Rebeka Nüesch (à partir du 24 mars)
Raphael Petit (à partir du 1^{er} juillet)

Service juridique

Andreas Mosimann, responsable
Roger Juillerat
Ursula Lippuner (à partir du 1^{er} janvier)
Delia Sauer
Nicole Schrepfer
Ursula Sutter-Schärer

Service de traduction et communication francophone

Matthias Siegfried, responsable
Anne Berlincourt
Nadya Rohrbach
Nathalie Ogi, rédactrice *ENSEMBLE*

Réorganisation

Florian Möri